

2019-3000
2019-06-27

Ethalfluralin technique

SOLID

POUR FABRICATION SEULEMENT

PRINCIPE ACTIF : éthalfluraline 96 % poids/poids

N° D'HOMOLOGATION 31546 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU
DANGER - IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DU PERSONNEL NON AUTORISÉ**

CONTENU NET : 250 kg

Finchimica S.P.A.

Via LAZIO 13
Manerbio, Brescia 25025
Italy

P.O. Box 28064
London, Ontario N6H 5E1
Canada

1-877-394-1404

2019-3000

2019-06-27

PRÉCAUTIONS

Sensibilisant potentiel de la peau. Cause une irritations des yeux et de la peau. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Éviter de respirer les poussières et tout contact avec la peau ou les yeux. L'ingrédient actif, l'éthalfuraline, peut causer une sensibilisation de la peau chez certaines personnes. Pour manipuler ce produit, porter des lunettes anti-éclaboussures et des vêtements de protection comme une combinaison, une chemise à manches longues et des gants imperméables.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Une contamination directe de n'importe quel plan d'eau par ce produit peut tuer des poissons. Ne pas contaminer les plans d'eau par l'application directe, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant original. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin des semences, des aliments pour animaux, des fertilisants et autres pesticides. Tenir loin du feu, des flammes nues ou de toute autre source de chaleur.

ÉLIMINATION

Vider complètement le baril en le brassant et en tapant sur ses flancs et sur son fond afin de dégager toute particule. Vider les résidus dans l'équipement de fabrication. Ne pas réutiliser le contenant. Rendre le contenant inutilisable et l'éliminer conformément aux règlements provinciaux. Les préparateurs canadiens de ces produits doivent éliminer les contenants conformément aux règlements municipaux et provinciaux. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

2019-3000

2019-06-27

MODE D'EMPLOI

N'utiliser que pour la fabrication d'un herbicide homologué sous la *Loi sur les produits antiparasitaires*

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.